



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 11 OCT. 2023

ID : 087-218717809-20230927-2023035-DE

2023-035

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
Le **27 septembre**

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

en exercice -23- présents 15 votants 23

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à M. CHARVILLAT, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. PREUILH donne pouvoir à Pierre CHEVALIER, M. FOURNIER donne pouvoir à Claudette ROSSANDER, M. HAU donne pouvoir à Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY.

Madame Béatrice LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'école élémentaire-aile est - a fait l'objet de plusieurs tranches successives de travaux qui ont permis de faire une rénovation énergétique et une mise aux normes accessibilité PMR de la garderie, du hall d'entrée et des sanitaires et deux salles de classes.

Madame le Maire propose de poursuivre la rénovation de l'école élémentaire -aile ouest- avec une première tranche de travaux qui permettrait l'amélioration thermique et le désamiantage des salles de classes.

Le montant total du projet est estimé à 203 720 € HT.

Madame le maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental et de l'État.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES
Rénovation de l'école 203 720 € HT	Conseil départemental (10%) 20 372 €
	Etat- (30%) 61 116 €
	Commune 122 232 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de l'école élémentaire,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental et de l'État,
- **APPROUVE** le plan de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 10/10/2023
Qualité : MAIRE

Pour Copie conforme
Le Maire,

Claudette ROSSANDER